

PV/ADS

DIRECTION DES ROUTES
ET INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

RENEREZH AN HENTOÙ
HAG DANFRAMMOÙ DILEC'HIAÑ



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Monsieur Yvan MOULLEC
Maire de Plouhinec
Rue du Général de Gaulle
29780 Plouhinec

Quimper, le

14 DEC. 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 3 août 2022, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental concernant le projet de modification simplifiée n° 5 de votre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

J'ai le plaisir de vous informer que ce dossier n'appelle aucune remarque de la part du Département.

Pour votre entière information, votre dossier est suivi au sein des services du Conseil départemental par Catherine THAUSE, Direction des routes et infrastructures de déplacement, Agence technique du Pays de Cornouaille - antenne de Douarnenez, que vous pouvez joindre, pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 02 98 92 11 32 ou par courriel catherine.thause@finistere.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux
infrastructures et au désenclavement,

Stéphane LE DOARÉ

